

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 février 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 24 février 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
après de l'Organisation des Nations Unies

Je dois appeler d'urgence votre attention sur la montée dangereuse des tensions à Jérusalem-Est occupée. Les mesures illégales et les actes de provocation incessants d'Israël, Puissance occupante, et de ses colons extrémistes contre le peuple palestinien, sa terre et ses lieux saints, continuent d'exacerber les tensions entre les deux camps et de heurter les susceptibilités religieuses de part et d'autre, faisant ainsi courir le risque que la situation, déjà fragile sur le terrain, ne soit déstabilisée davantage.

À cet égard, je dois vous informer de faits extrêmement préoccupants qui ont eu lieu aujourd'hui, 24 février, à Haram al-Charif (le Noble Sanctuaire), à Jérusalem-Est occupée, où les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut le lieu saint et fait un usage excessif de la force à l'encontre des fidèles. Ces incidents se sont produits, après les prières de midi du vendredi, à Haram al-Charif, où se situent la mosquée Al-Aqsa et Qoubbat Al-Sakhra (le dôme du Rocher), tandis que des centaines de fidèles palestiniens commençaient à manifester contre les menaces récentes des extrémistes juifs et leurs tentatives délibérées de pénétrer sur le lieu saint. Selon les témoignages, les forces d'occupation israéliennes ont lancé des gaz lacrymogènes, des grenades cataplexiantes et des bombes étourdissantes et tiré des balles en caoutchouc sur les manifestants, semant la peur et la panique. Des médecins de la Société nationale du Croissant-Rouge ont rapporté qu'environ 30 Palestiniens avaient été blessés. De surcroît, au moins 13 Palestiniens auraient été détenus par les forces d'occupation israéliennes.

La communauté internationale doit prendre garde à cette escalade des tensions et aux affrontements qui ont eu lieu à Haram al-Charif et ses alentours, la menace d'une reprise du cycle des violences étant réelle par suite de ces provocations. Comme cela a été indiqué dans de récentes lettres identiques, le lieu saint et d'autres



lieux musulmans et chrétiens de Jérusalem-Est occupée et du territoire palestinien occupé font toujours l'objet de menaces, de provocations et de profanations de la part de colons israéliens extrémistes, et de provocations incessantes de responsables israéliens de droite, si bien que le peuple palestinien et ses dirigeants redoutent de plus en plus l'éventualité d'une aggravation de la crise dans cette zone extrêmement sensible. Entre autres menaces récentes contre Haram al-Charif, un site Web juif extrémiste a appelé à une incursion en masse sur le lieu saint pour y « exercer la souveraineté juive ». À cette provocation se sont ajoutés les appels aux Juifs, émanant de responsables israéliens de droite, à venir sur le lieu saint pour affirmer leurs revendications à son égard, des tracts à cet effet, exhortant à « purifier le site des ennemis d'Israël » et préconisant la destruction des édifices musulmans qui s'y trouvent, ayant été distribués récemment.

Nous pensons que ces actes de provocation et de profanation contre les lieux saints du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les actes continus et délibérés de provocation contre le peuple palestinien de la part de la Puissance occupante, que ce soit ceux du Gouvernement israélien, de ses forces d'occupation ou des colons illégaux, méritent l'attention sérieuse et immédiate de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité conformément à sa mission première de maintien de la paix et de la sécurité internationales, inscrite dans la Charte des Nations Unies. Nous demandons à la communauté internationale d'agir de façon urgente et responsable, pour apaiser la situation à Jérusalem-Est occupée et mettre un terme aux violations du droit international, notamment celles du droit humanitaire et des droits de l'homme, commises par la Puissance occupante, qui accablent de toutes parts le peuple palestinien et compromettent les perspectives d'un règlement pacifique et juste, fondé sur le droit international et les résolutions de l'ONU et conforme à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967.

Avant de conclure, j'ai aussi le regret de vous informer qu'un jeune homme palestinien, Tal'at Ramia, 25 ans, a été tué aujourd'hui par Israël, Puissance occupante. Ramia a été blessé par un tir, qui l'a atteint à la poitrine, pendant une manifestation près du poste de contrôle de Qalandia, construit par Israël entre Al-Ram et Ramallah. Il est mort plus tard, alors qu'il était opéré d'urgence. Cinq autres Palestiniens ont aussi été blessés par les forces d'occupation, qui ont lancé des gaz lacrymogènes et tiré des balles réelles et en caoutchouc sur les manifestants. Aujourd'hui, à Al-Khalil, la Puissance occupante a fait usage d'encore plus de violence contre des civils palestiniens, qui manifestaient pacifiquement pour commémorer l'attaque perpétrée en 1994 par un colon israélien extrémiste contre Al-Haram Al-Ibrahimi (la mosquée d'Abraham), à Al-Khalil, où 29 Palestiniens avaient été brutalement assassinés pendant la prière. Les forces d'occupation israéliennes ont lancé des gaz lacrymogènes et des bombes étourdissantes, blessant des dizaines de civils, dont 70 ont été intoxiqués par l'inhalation de produits chimiques nauséabonds qui ont aussi été projetés sur les manifestants. Au moins six Palestiniens ont été détenus par les forces d'occupation. Israël, Puissance occupante, doit être tenu pour responsable de ce décès et de ces blessures, résultats de son usage délibéré de la violence et de la brutalité contre les civils palestiniens, qui vivent sous son occupation militaire, au mépris flagrant des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui prévoient la protection des civils en cas de conflit armé.

La présente lettre fait suite aux 418 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 23 février 2012 (A/ES-10/546-S/2012/111) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
